

Monsieur le Bourgmestre

BP 1

L-4701 Pétange

e-mail: commune@petange.lu



Pétange, le

DÉCLARATION DE TRAVAUX DE MOINDRE ENVERGURE

(art. 75 du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites)

Je soussigné(e),

demeurant à (code postal – localité)

rue et numéro



..... e-mail

déclare les travaux de moindre envergure suivants :

☐ **Réfection et remplacement à l'identique des accès, murets, clôtures et alentours**

☐ **Travaux de rénovation intérieurs sans changement d'affectation ne touchant pas à la structure portante de l'immeuble**

(p.ex. remplacement du revêtement de sol, plâtrage, peinture, travaux d'électricité/ chauffage, sanitaire, ..etc.)

☐ **Remplacement des menuiseries extérieures (portes et fenêtres) sauf pour les bâtiments situés dans un secteur protégé d'environnement construit**

☐ **Autre :**

à entreprendre sur un terrain sis à : L -

rue N°

Les travaux seront effectués par ☐ moi-même

☐ l'entreprise

Début envisagé des travaux :

- La déclaration est seulement valable pour des travaux sur des éléments et locaux autorisés.
- La déclaration doit être introduite au moins 10 jours avant le début des travaux.
- Il est conseillé de demander, avant le début des travaux, un avis auprès du service de l'aménagement communal, tél. 50 12 51-3001, afin d'éviter une situation non-conforme.
- La commune se réserve le droit de vous aviser si un permis de bâtir est nécessaire.
- Des photos de la situation existante et une brève description des travaux sont à joindre à la présente déclaration.

Signature du demandeur: